ASSEMBLÉE NATIONALE

21 juin 2019

ENERGIE ET CLIMAT - (N° 2063)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N º 264

présenté par
Mme Sarles

ARTICLE PREMIER

Compléter l'alinéa 9 par les mots :

« y compris pour l'autoconsommation en sites existants de petite puissance ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

L'hydroélectricité est la première source de production d'électricité renouvelable en France. L'introduction d'un objectif d'augmentation de la production d'énergie hydroélectrique sur tout le territoire est une très bonne chose.

L'autoconsommation est un enjeu essentiel de la transformation de notre modèle énergétique, français comme européen.

La France dispose d'un potentiel hydroélectrique en autoconsommation important, qu'il convient de valoriser.

Dans le respect de la biodiversité, la remise en état des canaux et moulins de petites puissances pourrait engendrer un regain d'emplois dans le secteur.